



Pêche et aquaculture

Vue d'ensemble

La Guinée possède une façade maritime longue de 300 km; et un plateau continental d'environ 43 000 km², dont la largeur atteint les 100 miles, et qui bénéficie de la remontée des eaux froides riches en nutriments ("upwelling"). Les ressources halieutiques sont composées de quatre grands groupes d'espèces: les poissons pélagiques et de fond (démersaux), les céphalopodes et les crevettes. Un important réseau hydrographique, d'une longueur estimée à 6 500 km, présente aussi un potentiel non exploité de pisciculture à l'échelle industrielle.

Chiffres clés

- La zone de 0 à 12 000 miles marins est exclusivement réservée à la pêche artisanale.
- Pour 2023, les exportations s'élèvent à 11 035 tonnes et les importations à 39 382 tonnes.
- La pêche artisanale est pratiquée par 30 000 pêcheurs environ dont des étrangers répartis dans 234 débarcadères le long du littoral, et 3 767 pirogues.
- Les captures oscillent entre 350 000 à 450 000 tonnes/an.
- Production de la pêche maritime : 335 443 tonnes
- Production de la pêche continentale : 39 000 tonnes
- Production piscicole : 3 950 tonnes

Contribution dans l'économie guinéenne

La valeur ajoutée dégagée par la pêche guinéenne en moyenne annuelle sur la décennie 2009-2018 est estimée à 371,8 millions USD dont 257 millions USD sont tirés du segment de la production, 41,4 millions USD du mareyage (distribution en frais), 52,4 millions USD de la transformation artisanale, 10,9 millions USD des exportations et 10,2 millions de USD des recettes fiscales.

La valorisation des ressources permettra d'ajouter une valeur substantielle sans exercer une pression supplémentaire sur les ressources déjà fortement menacées. Cette démarche nécessitera d'importants investissements dans les chaînes de transformation, à la fois artisanales et industrielles. Parallèlement, la conformité aux normes sanitaires internationales est essentielle. Ces mesures contribueront à réduire considérablement les pertes après capture, à améliorer la qualité des produits et à accéder à des marchés européens hautement rémunérateurs.

Cadre réglementaire et Institutionnel

La Guinée a modernisé son cadre législatif de la pêche en 2015. Les activités de pêche sont régies par les nouveaux textes suivants :

- le Décret n° D/2013/N°127/PRG/SGG du 25 juillet 2013 portant création, organisation et fonctionnement de l'Office national de contrôle sanitaire des produits de la pêche et de l'aquaculture (ONSPA, section 3.3.3);
- la Loi n° 2015/026/AN du 14 septembre 2015, portant code de la pêche maritime;

Actualité du secteur

La Guinée s'est dotée d'un plan stratégique halieutique 2023-2027. Ce Plan Stratégique vise notamment l'accroissement durable de la contribution économique et sociale des deux secteurs à l'économie nationale et l'amélioration du cadre de gouvernance. Parmi les projets phares, on peut retrouver :

- **Projet Kounki** : Le futur projet permet de renforcer les services offerts au sous-secteur de la petite pêche marine et côtière, améliorer les conditions de travail, améliorer la gestion halieutique et la qualité sanitaire des produits, limiter les pertes après captures, et à améliorer la qualité de vie et le bien-être social des communautés de pêcheurs.
- **Programme d'Appui à la Pêche Artisanale de Guinée (PAPAG)** : Ce programme vise à garantir l'exploitation durable des ressources halieutiques afin d'en tirer les meilleurs bénéfices.

Enjeux du secteur de la pêche

En Guinée, la pêche maritime peut être artisanale ou industrielle. La pêche artisanale représente près de 30 000 pêcheurs et est donc pourvoyeuse de nombreux emplois et contribue à la sécurité alimentaire. Les produits pêchés sont généralement destinés à la consommation locale au sein des ménages et à la vente sur les marchés locaux.

La pêche artisanale est pratiquée par des sociétés guinéennes, sénégalaises, sierra-léonaises, ghanéennes, et surtout coréennes et chinoises. La pêche artisanale doit (en principe) débarquer toutes les captures en Guinée; mais des entreprises exportatrices proposent le transbordement et l'achat en mer de toute la production exportable, ce qui est interdit dans un but de valorisation de la production.

La pêche industrielle est dominée par les navires de pêche surtout étrangers opérant sous licence et qui débarquent en majorité à l'étranger. La majorité des navires pêchant dans les eaux guinéennes sont des navires étrangers consignés mais qui n'ont pas le statut de navire guinéen.

La pêche industrielle est assujettie à une obligation de débarquement d'une partie des captures pour la commercialisation sur le marché local.

Opportunités d'investissement

La diversité des conditions climatiques, les ressources hydrauliques et la fertilité des sols confèrent à la Guinée un avantage comparatif naturel dans la production d'une grande variété de spéculations agricoles. Par ailleurs, les possibilités des marchés local, régional et international, l'abondance en matières premières locales et à moindre coût, ainsi que d'autres avantages existants, comme le coût de la main d'œuvre locale, font du secteur de la pêche un réel secteur de croissance, à forte valeur ajoutée. Eu égard à l'énorme potentiel existant, le secteur offre plusieurs opportunités d'investissement financièrement et économiquement avantageuses. Elles concernent :

- La réalisation d'infrastructures de pêche ;
- La réalisation d'infrastructures sociales ;
- Le désenclavement des zones de production ;
- La modernisation de la flotte de pêche ;
- L'amélioration des conditions de travail des opérateurs de la pêche ;
- Le renforcement des capacités des acteurs de la profession et ceux chargés de l'encadrement.
- La formation des spécialistes en économie maritime, en gestion des pêches et en sciences halieutiques.
- Le développement de la pisciculture dans les zones rurales;
- Le renforcement des unités de transformation et les exportations de poisson;
- Le renforcement des capacités opérationnelles des services techniques de l'industrie (contrôle de la qualité, recherche, statistiques et études économiques);
- La modernisation, restructuration, et la gestion des bâtiments historiques occupés par l'industrie;
- L'appui à la création de coentreprises de pêche industrielle avec le gouvernement.
- La construction de trois grands ports de pêche industrielle sur la côte (Benty, Kamsar, Boffa);
- La construction des unités de transformation et de stockage pour les produits de la pêche sur la côte;
- La protection de l'écosystème marin;
- Le renforcement des capacités de la recherche halieutique.